



Décision de radiodiffusion CRTC 2018-297

Version PDF

Ottawa, le 21 août 2018

Hector Broadcasting Limited
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

King's Kids Promotions Outreach Ministries Incorporated
Fort McMurray (Alberta)

CKEZ-FM New Glasgow et CKOS-FM Fort McMurray – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion pour l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKEZ-FM New Glasgow (Nouvelle-Écosse) et l'entreprise de programmation de radio spécialisée (Musique chrétienne) de langue anglaise CKOS-FM Fort McMurray (Alberta) du 1^{er} septembre 2018 au 28 février 2019, selon les mêmes modalités **et conditions** que celles dans leur licence actuelle.
2. La présente décision résulte des décisions de radiodiffusion 2018-240 et 2018-280 dans le cadre desquelles le Conseil a approuvé les demandes de Newcap Inc. et de United Christian Broadcasters Media Canada en vue d'être autorisés à acquérir de Hector Broadcasting Limited et de King's Kids Promotions Outreach Ministries Incorporated, respectivement, les actifs de CKEZ-FM et de CKOS-FM. Comme il est indiqué dans ces décisions, le Conseil émettra de nouvelles licences de radiodiffusion à Newcap Inc. et à United Christian Broadcasters Media Canada dès la rétrocession des licences actuelles.

Documents connexes

- *CKEC-FM et CKEZ-FM New Glasgow – Acquisition d'actifs*, décision de radiodiffusion CRTC 2018-240, 12 juillet 2018
- *CKOS-FM Fort McMurray – Acquisition d'actif*, décision de radiodiffusion CRTC 2018-280, 10 août 2018

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence.